

Association « COPE Tunisie »
Rapport du Commissaire aux Comptes
Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport Général

Rapport général du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2022

Tunis le 10/07/2025

Les membres de l'association :

COPE-Tunisie

Angle lac Lemman-Immeuble SAAD-2ème étage-B14, Les Berges du Lac

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre association en date du 10 juin 2025, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association « COPE Tunisie ». Ces états comprennent l'état de la situation financière au 31 Décembre 2022 faisant apparaître un total des actifs de 16.420 dinars, l'état des produits et charges faisant apparaître un résultat nul, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de 1.867 dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association « COPE Tunisie » au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

- Notre nomination en tant que commissaire aux comptes de COPE Tunisie est intervenu le 10 juin 2025, nous n'avons pas, par conséquent, assisté à l'inventaire physique de la caisse et des immobilisations corporelles faisant ressortir respectivement un solde de 210 DT et un solde de 21.662 DT à la date de clôture. Les travaux alternatifs réalisés n'ont pas permis de s'assurer de l'exactitude de ces soldes à la date de clôture.
- A la date du présent rapport, nous n'avons pas reçu de réponses à notre lettre de confirmation adressée à la banque, par conséquent, nous n'étions pas en mesure de s'assurer par d'autres moyens alternatifs de l'existence d'engagements bancaires avec l'association non reflétés dans les comptes à la date de clôture.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

3. Responsabilités du comité de direction

Votre comité de direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à votre comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si votre comité de direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité de direction de surveiller le processus d'information financière de l'association.

4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le comité de direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes et textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à votre comité de direction.

2- Vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière. Nous avons relevé que l'association a effectué des transactions en espèce pour un montant supérieur à 500 dinars ce qui est contraire aux dispositions de l'article 38 du Décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations.

Nous n'avons pas d'autres observations ou irrégularités à formuler.

Le commissaire aux comptes
Cabinet CHL-Hamdi LOUATI



ETATS FINANCIERS

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Exercice clos le 31 décembre

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Liquidités et équivalents de liquidités	B1	1 867	60 457
Placements et autres actifs financiers		-	-
Autres actifs courants	B2	2 689	8 695
Créances et comptes rattachés		-	-
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
Autres actifs non courants		-	-
Immobilisations financières	B3	4 070	2 353
Immobilisations corporelles		4 541	8 480
Immobilisations incorporelles		3 253	1 688
Total des actifs		16 420	81 673
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants	B4	15 874	9 511
Fournisseurs et comptes rattachés	B5	633	603
Provisions		-	-
Apports reportés	B6	<10 593>	60 327
Autres passifs non courants		-	-
Emprunts		-	-
Total des passifs		5 914	70 441
Dotations		-	-
Apports affectés à des immobilisations		10 969	11 695
Subventions d'investissement		-	-
Autres actifs nets		-	-
Réserves		-	-
Excédent ou déficit reportés		(463)	(463)
Excédent ou déficit de l'exercice		-	-
Total des actifs nets		10 506	11 232
Total des passifs et Actifs nets		16 420	81 673

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES

Exercice clos le 31 décembre

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Produits			
Cotisation des adhérents		-	-
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnements		299 462	155 001
Apports non monétaires		-	-
Autres Apports		-	-
Produits des placements		-	-
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		8 815	5 595
Autres produits		-	-
Total des produits	R1	308 277	160 596
Charges			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	R2	<31 938>	<19 663>
Charges de personnel	R3	<40 246>	<11 697>
Dotations aux amortissements et aux provisionnements		<10 464>	<6 665>
Autres charges courantes	R4	<225 630>	<122 571>
Dons et subventions accordés		-	-
Charges financières nettes		-	-
Autres pertes		-	-
Total des charges		<308 277>	<160 596>
Excédent (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		-	-

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrête le 31 Décembre 2022

(Exprimé en dinars)

	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
Encaissement des cotisations des adhérents	-	-
Encaissement des revenus des activités et manifestations	-	-
Encaissement des subventions de fonctionnement	236 632	212 930
Encaissement d'autres revenus et apports	-	-
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	<104 113 >	<87 429 >
Décaissement des rémunérations versées au personnel	<25 300 >	<5 917 >
Autres décaissements des activités courantes	<158 552 >	<69 994 >
Décaissement impôts et taxes retenues à la source	-	-
Décaissement des cotisations versées à la CNSS	-	-
Encaissement produits financiers	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	<51 332 >	49 590
 <i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorp.	<8 090 >	-
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	833	-
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<7 257 >	-
 <i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>		
Encaissement des subventions d'investissement	-	-
Encaissement provenant des emprunts	-	-
Décaissement au titre des emprunts	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
 <i>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités</i>	-	-
 Variation de trésorerie	<58 589 >	49 590
 Trésorerie au début de l'exercice	60 457	10 867
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 867	60 457

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I- PRESENTATION

Le Bureau de Tunis de l'association COPE Tunisie a été mis en place en Mai 2020 sous la forme d'une association filiale d'une organisation internationale non gouvernementale et à but non lucratif. Ce bureau a pour objectif d'étudier les raisons de l'inégalité entre le nord et le sud, les sujets de développement et la coopération internationale.

II- EXERCICE SOCIAL

L'exercice social s'étend du 1^{er} Janvier au 31 décembre de chaque année.

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l'organisation COPE Tunisie, arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 et notamment la norme comptable tunisienne N°45 relative aux associations, aux partis politiques et autres organismes sans but lucratif.

a- Les principes comptables appliqués

Les états financiers de l'organisation COPE Tunisie sont préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence ;
- La convention de permanence des méthodes.

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars tunisiens. Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables.

b- Les bases de mesure et présentation utilisées pour l'élaboration des états financiers conformément à la NCT 45

Les liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités comprennent les fonds disponibles et les dépôts à vue qui proviennent notamment des apports reçus et des revenus réalisés par les organismes sans but lucratif (l'OSBL). Les équivalents de liquidités sont des placements à court terme, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

Autres actifs courants

Ce poste comprend les créances autres que celles provenant de la réalisation de l'activité courante telles que les créances sur le personnel et sur la cession des immobilisations ainsi que les charges constatées d'avance.

Créances et comptes rattachés

Ce poste comprend les créances provenant des cotisations, des apports à recevoir et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme. Les apports à recevoir portent sur les apports dont la juste valeur peut être estimée d'une façon fiable et la réception est raisonnablement assurée, mais qui ne sont pas encore encaissés (liquidités) ou réceptionnés (apports en nature) par l'organisme.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Il s'agit des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports en nature liées aux activités d'investissement ainsi que celles acquises par l'OSBL. Ce poste comprend les immobilisations appartenant à l'OSBL.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties en fonction de leurs durées d'utilisation estimées. Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

· Mobilier et matériel de bureau	10%
· Matériel informatique	33.33%
· Autres machines, matériels et équipements	20%

Autres passifs courants

Les autres passifs courants comprennent les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le cas notamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes de Régularisation des produits et charges.

Subventions d'investissement

Il s'agit des subventions d'investissement finançant les biens amortissables et non amortissables. Ces subventions constituent une des formes d'aides publiques générant un transfert de ressources vers l'OSBL et destinées à lui permettre d'acheter, de construire, de créer ou de se rendre acquéreur, par tout autre moyen, d'actifs immobilisés. Elles sont traitées conformément aux dispositions de la NCT 12 relative aux subventions publiques.

Conversion des éléments libellés en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont prises en charge moyennant une conversion à un taux journalier à la date de l'opération. Les règlements sont convertis au taux de change du jour au cours duquel le règlement a eu lieu. La différence par rapport au montant pris en charge est passée en résultat de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur applicable à la date de clôture. Le gain ou la perte est pris en compte dans la détermination du résultat net de l'exercice.

IV- NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**B.1. Liquidités et équivalent de liquidités**

Cette rubrique présente un solde au 31 décembre 2022 de 1.867 DT et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Banque	1 657	59 824
Caisse	210	633
Total	1 867	60 457

B.2. Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent une valeur de 2.689 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Charges constatées d'avance	1 689	7 059
Fournisseurs avances et acomptes	-	636
Débiteurs créditeurs divers	1 000	1 000
Total	2 689	8 695

B.3. Actifs immobilisés

L'actif immobilisé présente une valeur brute de 32.159 DT au 31 décembre 2022 et se rapporte aux immobilisations corporelles et incorporelles dont le détail est :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Matériel informatique	17 775	16 785
Site Web	6 428	3 214
Equipements de bureau	3 887	-
Cautionnement	4 070	2 353
Total	32 159	22 352

Les amortissements cumulés des immobilisations corporelles et incorporelles totalisent un solde de 20.295 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Matériel informatique	14 085	8 305
Site Web	3 175	1 526
Equipements de bureau	3 036	-
Total	20 295	9 831

B.4. Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent 15.874 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Impôts et taxes	1 102	550
Charge à payer	8 357	5 032
Personnel rémunération dues	2 279	1 479
Sécurité sociale	2 355	1 569
Autres	1 781	881
Total	15 874	9 511

B.5. Apports reportés

Les apports reportés correspondent aux produits à recevoir pour un montant de 10.593 DT au 31 décembre 2022 et aux produits constatés d'avance pour 60.327 DT au 31 décembre 2021.

B.6 Apports affectés à des immobilisations

Les apports affectés à des immobilisations totalisent 10.969 au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Apports affectés à des immobilisations	28 098	19 998
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	<17 120>	<8 305>
Total	10 969	11 693

V-NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET CHARGES**R.1. Produits**

Les produits s'élèvent à 308.277 DT au terme de l'exercice 2022. Cette rubrique se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Subventions reçues de l'association mère	236 632	212 930
Apports affectés à des immobilisations	<8 090>	-
Excédent de fonds reçus	70 920	<57 928>
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	8 815	5 595
Total	308 277	160 596

R.2. Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Les achats consommés s'élèvent à 31.938 DT au terme de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Prestation de services	17 621	11 909
Fournitures Entretien, Petit équipements	11 633	6 201
Autres achats	2 684	1 553
Total	31 938	19 663

R.3. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 40.246 au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Salaires	34 407	10 000
Cotisation de sécurité sociale	5 839	1 697
Total	40 246	11 697

R.4. Autres charges courantes

Les autres charges courantes s'élèvent à 225.630 au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Locations	35 771	22 127
Déplacement mission et réception	36 230	13 039
Honoraires	15 934	47 761
Frais postaux et de télécommunication	1 325	906
Dons, subventions et cotisations	114 914	37 050
Services Bancaires	587	622
Entretien et réparation	1 382	-
Sous-traitance	17 149	-
Autres charges	1 738	1 066
Total	225 630	122 571